



Mairie

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 09 avril 2015

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le contrat de licence de nom à passer avec la Société Puech-Haut, Sarl de droit français dont le siège social est sis route de Teyran pour la commercialisation du vin « Puech Haut Cuvée La Grande Motte »,
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
2. De bien vouloir accorder la protection fonctionnelle au Maire suite au dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile pour diffamation publique envers un dépositaire de l'autorité publique à l'encontre de M. Serge DURAND devant le Tribunal de Grande Instance de Montpellier,
 - et d'autoriser le mandatement de la somme correspondant aux honoraires d'avocat assurant la défense des intérêts de Monsieur le Maire.
3. D'approuver l'actualisation du tableau des effectifs du personnel.
4. D'approuver le recrutement d'agents non titulaires pour l'exercice 2015.
5. D'approuver la révision des modalités d'attribution des titres restaurants.
6. D'approuver l'adhésion à l'Association des ludothèques françaises.
7. D'attribuer la convention d'exploitation du lot de plage n°5 d'une surface de 200 m² à M. Niels ZITO pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2015, pour une activité de trampolines, élasto-trampoline, vente de boissons et glaces, moyennant une redevance annuelle de 7 000 €,
 - et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
8. De lancer une procédure de délégation de service public en vue de l'attribution des lots de plage N° 3, 5, 6 figurant au cahier des charges de la concession, et situés sur la plage Est du Port de type « location de matériel – buvette ».
 - D'attribuer les conventions d'exploitation relatives à ces 3 lots pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2016.
 - De fixer les tarifs minima d'occupation à 35 € / m² et d'indexer ces tarifs sur l'indice INSEE des loyers commerciaux sur la base du dernier indice qui sera publié à la date du 1^{er} avril 2016.

Le montant minima de la redevance annuelle sera donc le suivant :

N° lot	Surface	Montant minima de la redevance annuelle
Lot n° 3	600 m ²	21 000 €
Lot n° 5	200 m ²	7 000 €
Lot n° 6	1000 m ²	35 000 €

- De donner compétence à la Commission de délégation de service public pour l'ouverture et l'analyse des candidatures et des offres.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9. De désigner la SARL ROUX SF représentée par M. ROUX Serge, gérant, dont le siège social est situé 8, rue des Artisans, 34280 LA GRANDE MOTTE, en qualité de délégataire pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance de la station d'avitaillement en carburant du Port de La Grande Motte pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an par reconduction expresse à compter du 1^{er} avril 2015, moyennant une redevance annuelle de 5 000 € HT pour la partie fixe, complétée d'une partie variable à hauteur de 0,1 % du chiffre d'affaires HT carburant jusqu'à 700 000 € HT et 0,2% au-delà de 700 000 € HT,

10. D'approuver le principe de recourir à la délégation de service public pour la gestion du service public de l'Ecole de voile.

- d'approuver le rapport contenant les caractéristiques des prestations demandées.

- d'habiliter Monsieur le Maire pour engager la procédure de délégation de service public prévue par les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT.

- d'habiliter l'exécutif à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat d'affermage.

11. D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Centre d'Entraînement Méditerranée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

- D'attribuer le solde de subvention de 37.000 € au CEM.

12. D'attribuer aux Associations, les subventions suivantes :

LES ASSOCIATIONS	Subvention supplémentaire
Club de Plongée "La Palanquée"	800,00 €
Tennis Club Grand-Mottois	6.000,00 €
Rugby Club de la Grande-Motte	2.400,00 €
Gymnastique Rythmique Grand-Mottoise	700,00 €
TOTAL	9.900,00 €

13. D'approuver la convention de partenariat à passer avec Le Club Taurin « Lou Grégau » de La Grande Motte pour une nouvelle durée de 1 an à compter de la signature et renouvelable 3 fois.

- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

14. De redéfinir le zonage des occupations longue durée de terre-pleins du Port.

- et d'approuver le nouveau plan de zonage.

15. De donner un avis favorable à l'occupation longue durée d'une portion de 1850 m² du lot 13 de la zone technique sise parcelle cadastrée AD 186 Avenue Robert Fages – 34280 LA GRANDE MOTTE par la Société GM-NAUTIC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir, dont le terme sera fixé au 31 décembre 2050, et toutes les pièces s'y rapportant, dès que la Société GM-NAUTIC aura fourni les documents nécessaires à la constitution du dossier.
 - Il est précisé que la Société GM-NAUTIC ne deviendra occupant de la parcelle précitée qu'après signature des contrats d'occupation relatifs à ce lot.
 - De l'autoriser à signer l'avenant au contrat de la SCI BRETAGNE ramenant la surface du lot 13 qu'elle est autorisée à occuper à 2107m².
16. De donner un avis favorable à l'occupation longue durée du lot 14B sise parcelle cadastrée AD 205 Avenue Robert Fages – 34280 LA GRANDE MOTTE par la SCI OASIS.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir, dont le terme sera fixé au 31 décembre 2050, et toutes les pièces s'y rapportant, dès que la SCI OASIS aura fourni les documents nécessaires à la constitution du dossier.
 - Il est précisé que la SCI OASIS ne deviendra occupant de la parcelle précitée qu'après signature des contrats d'occupation relatifs à ce lot.
17. D'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 812 328 euros à l'Office Municipal de Tourisme pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions de service public.
18. D'approuver les taux d'imposition suivants :

	Taux 2014	Taux 2015 définitivement fixés	Evolution taux 2015/taux 2014	Bases d'imposition 2015	Produit correspondant
Taxe d'habitation	12.95	12.95	0	54 277 000	7 028 872 €
Foncier bâti	15.30	15.30	0	37 143 000	5 682 879 €
Foncier non bâti	151.68	151.68	0	17 300	26 241 €

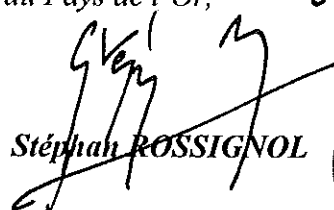
19. D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Principal de la Ville.
20. D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
21. D'approuver le Compte Administratif 2014 du Budget annexe du Palais des Congrès.
22. D'approuver le Compte Administratif 2014 des Ports de Plaisance.
23. D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Principal de la Ville.
24. D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
25. D'approuver le Compte de Gestion 2014 du Budget Annexe du Palais des Congrès.
26. D'approuver le Compte de Gestion 2014 des Ports de Plaisance.
27. D'approuver l'affectation du résultat 2014 du Budget Principal de la Ville.
28. D'approuver l'affectation du résultat 2014 du Budget des Ports de Plaisance.

29. D'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget Principal de la Ville.
30. D'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget annexe des Equipements Sportifs et Parkings Payants.
31. D'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget annexe du Palais des Congrès.
32. D'approuver le Budget Primitif 2015 des Ports de Plaisance.
33. D'approuver le Budget Primitif 2015 de l'Office Municipal de Tourisme.
34. D'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion du Palais des Congrès.
35. D'approuver le Budget Primitif 2015 du Budget annexe de l'Office Municipal de Tourisme : Gestion de la boutique OMT.

Vu pour être affiché le 16 avril 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 14 avril 2015.

*Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,*


Stéphane ROSSIGNOL

